

INSCRIRE SON ENFANT A UNE SCOLARITE PAR LE CNED REGLEMENTE

A quels
élèves
correspond
le CNED
réglementé?

A/ L'instruction est une obligation pour les enfants de 3 à 16 ans.



B/ Le CNED réglementé est un service public d'enseignement à distance organisé pour « assurer l'instruction des enfants qui ne peuvent être scolarisés dans une école ou dans un établissement scolaire ».

C/ Il permet la scolarité des enfants (principalement des collégiens) dont la fréquentation scolaire assidue est rendue difficile par la très grande mobilité de leur famille uniquement.



D/ A savoir...sur certains territoires, un collégien inscrit au CNED peut être accompagné par un service d'aide à la scolarité ou par un collègue proche.



Travailler seul ou en famille peut sinon être difficile.

Comment
faire?

1/ Pré-inscrire l'enfant sur le site du CNED www.cned.fr ou demander un dossier papier au 05- 49-49-94-94

2/ Transmettre la demande au service des élèves de la DSDEN – Cité administrative – Rue du Petit Thouars – 49047 ANGERS Cedex avec :

- Fiche d'inscription au CNED soigneusement complétée

- Copie livret famille

- Décision d'orientation délivrée en fin d'année scolaire précédant l'année d'inscription (figure généralement sur le dernier bulletin scolaire, avis de passage ou de redoublement)

- Suivi de scolarité complété par vos soins (document fourni avec le dossier CNED)

- Attestation sur l'honneur : [modèle téléchargeable](#) – N'hésitez pas à y expliquer votre situation le plus précisément possible

3/ Les services de la DSDEN vous retransmettent l'avis du directeur d'académie. Après une étude en commission

En cas de refus, une proposition d'inscription dans un établissement vous est transmise pour y inscrire votre enfant.

Vous pouvez contacter le CASNAV si vous souhaitez échanger de difficultés particulières. Vous pouvez également faire appel de la décision.



Qui peut vous aider?

CASNAV de la DSDEN du Maine et Loire // 02 41 74 35 30 // ce.casnav49ecole@ac-nantes.fr (école) // ce.casnav@ac-nantes.fr (collège)

Pour vous
aider dans vos
démarches



Voyageurs 49 / Abri de la Providence

21 rue du Hanipet 49124 Saint Barthélémy d'Anjou

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf vendredi après-midi)

Tél: 02 41 23 71 73 / voyageurs49@abridelaprovidence.fr